



Biens saisis au domicile d'un handicapé.

Par **piechou62**, le 15/12/2011 à 18:46

J'interviens au nom d'une amie Mme Brunet, âgée de 84 ans, en mauvaise santé et à mobilité réduite. Mariée sous régime séparation de biens. Mari handicapé à 100% depuis 2 ans suite 3ème AVC. Actuellement placé maison retraite médicalisée. Son épouse assure seule la lourde charge financière que représente son hébergement. A son insu celui-ci a contracté années précédant attaques cérébrales, divers crédits à la consommation. Mme Brunet a découvert cette situation tardivement après l'immobilisation de son mari. Lui ne pouvant plus l'aider et lui fournir des explications Mme Brunet essaie tant bien que mal de s'acquitter des sommes à devoir. Elle y ait parvenu en partie. Aujourd'hui CETELEM lui demande de lui rembourser la somme de 7000 € pour un crédit dont elle ne retrouve pas l'origine. Elle a été menacée a plusieurs reprises de saisie de ses biens par un cabinet de recouvrement et de huissiers si elle ne remboursait pas cette somme au plus vite. Elle ne possède aucun bien immobilier et est locataire d'un modeste appartement. Seules ressources ses retraites qui couvrent tout juste ses dépenses mensuelles, dont la maison de retraite. Montrant sa bonne volonté elle rembourse désormais 100€/mois CETELEM. Sans enfants Mme Brunet est seule et désemparée. Compte tenu de ces éléments, personne âgée mari invalide, Mme Brunet peut-elle raisonnablement craindre de faire l'objet de saisie ?